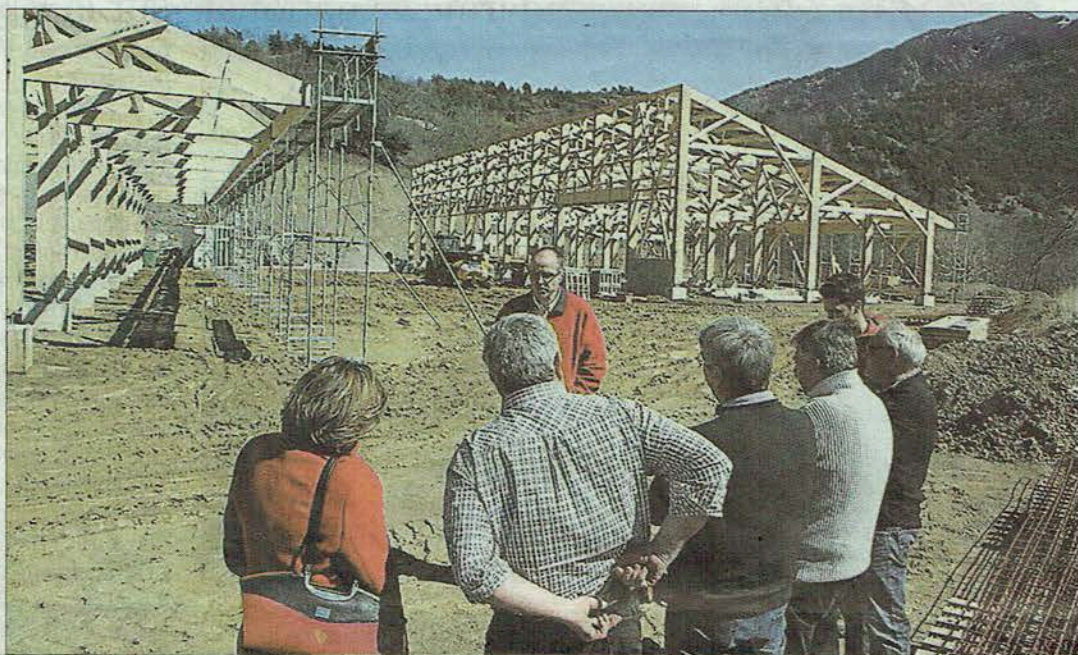


Devenez actionnaire d'une ferme de montagne bio

17/04/16

NYER

La ferme des Escoums propose d'investir via une Société coopérative d'intérêt collectif pour la soutenir.



Visite du site par la présidente du département, accueillie par l'agriculteur et le maire de Nyer.

Photo J.-C. F.

Dernière exploitation agricole dans la commune, la ferme bio des Escoums invite à participer à son fonctionnement en devenant sociétaire. Pendant que les médias mettent en avant des scandales financiers, des placements d'argent délictueux et des fraudes fiscales, des actions citoyennes prennent le contre-pied de ces comportements répréhensibles. Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont une alternative permettant à tous d'investir pour soutenir l'économie locale.

■ Le projet

Depuis 2009, Guillaume Husson a repris la ferme des Es-

coums. Ce jeune paysan élève son troupeau de vaches gasconnes sans bâtiment fonctionnel. Depuis 2014, il commercialise en vente directe sous le label agriculture biologique (Nature et Progrès). Pour pouvoir fonctionner dans des conditions de vie acceptable, il décide de créer deux bâtiments (élevage et stockage) avec des installations photovoltaïques en toiture. Un investissement de 2 millions d'euros. Pour cela, avec l'aide de Jean Quilleret, il crée deux SCIC auxquelles tout un chacun peut adhérer.

■ Des soutiens

Malgré les freins de la chambre d'agriculture,

aujourd'hui levés, le projet prend forme. André Argiles, maire de la commune appuie la démarche de Guillaume: «C'est un projet important qui va permettre la survie d'un agriculteur qui est très impliqué et actif.» Hermeline Malherbe, présidente du Département et du parc naturel régional, a visité les installations. «Le parc est un relais de communication, assure-t-elle, un soutien fort pour le porteur de projet. Depuis la loi Notre, le Département n'a plus compétence pour investir dans des projets économiques. Je ferai le relais auprès des élus régionaux et de sa présidente que je rencontre prochainement. Je peux aussi sensibiliser les 2500 agents du département.» Pour Jean Quilleret, le projet est viable. «Le problème de la ferme c'est la production, pas la commercialisation. Nous créons un outil qui va permettre de maintenir une activité d'élevage, ici. En agriculture, il n'y a pas de manque de vocation, mais un manque de conditions de vie acceptables eu égard au niveau de notre société.»

Jean-Claude Frances

► Vous pouvez participer à ce projet écologique et solidaire en adhérant à la SCIC. Contact: www.fermedescoums.fr

Devenir coopérateur de la SCIC

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) regroupent individus ou structures qui mettent ensemble des moyens financiers pour atteindre un objectif commun. Chaque coopérateur a une voix, quel que soit son apport. La SCIC de la ferme des Escoums investit dans les bâtiments et le photovoltaïque. Elle loue les bâtiments à l'agriculteur. Pour

participer : deux possibilités. Vous pouvez devenir coopérateur et acquérir une ou plusieurs parts à 200 € qui, aujourd'hui, ne sont pas rémunérées. Ces parts peuvent être revendues mais au prix d'achat, qui ne varie jamais contrairement aux actions cotées en bourse. Ou vous pouvez aussi prêter de l'argent à la coopérative au travers du compte-courant associé, avec une rémunération de 3%.